

## DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

### Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(RLRQ, c. C-23.1, articles 31, 32 et 33)

<b>Nom du membre :</b>	<b>CARLOS LEITÃO</b>
<b>Circonscription :</b>	<b>ROBERT-BALDWIN</b>

#### DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,  
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
<b>Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal</b>	<b>4 novembre 2017</b>
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Deux billets pour la 57<sup>e</sup> édition du Bal du Musée des beaux-arts de Montréal.</b>	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Invitation au ministre des Finances à assister au Bal du Musée des beaux-arts de Montréal.</b>	

<b>Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) Carlos Leitão</b>	<b>Date de la déclaration 2018-04-03</b>
---	--